



MOBILITÉ

Les opérateurs alternatifs lésés ?

L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) a ouvert une procédure le 4 mai dernier contre Free Mobile, qui n'aurait pas rempli ses engagements pour animer la concurrence. L'autorité souligne que c'est aussi un moyen « d'entamer le dialogue avec un opérateur sur un sujet qui pose problème ».

Il est un peu dommage que l'Arcep doive en passer par là pour dialoguer avec Free Mobile. L'association Alternative Mobile, qui regroupe dix MVNO (Afone, Auchan Telecom, Carrefour Interactive, Coriolis Télécom, Lebara, NRJ Mobile, Omea Telecom, Ortel Mobile, Prixtel et Transatel) se sent lésée :

« Les tarifs de l'offre de gros proposés par Free Mobile aux MVNO sont nettement supérieurs à l'offre de détail », vidant « de toute substance » les engagements que celui-ci a pris auprès de l'Arcep lors de sa candidature. Alternative Mobile se félicite donc de la décision de l'Autorité de régulation des télécoms et « espère que cette procédure permettra d'amener Free Mobile à respecter les engagements souscrits » et à « rétablir ainsi une concurrence effective et loyale qui bénéficie au consommateur et préserve le rôle dévolu aux MVNO ».

ALEXANDRE SALQUE